



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉUNION SUR LES PLANS DE NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

**29 février 2024**

# Sommaire

- 1. Éléments de contexte sur la mesure**
- 2. Textes réglementaires**
- 3. Mise en œuvre des PNC**
- 4. Contenu du PNC**
- 5. Démonstration du « template »**
- 6. FAQ**

# 1. Origine de la mesure

**14 Juillet 2021**

**Proposition  
Fit for 55**



Pas de Plan de  
Neutralité climatique  
(uniquement la  
conditionnalité audits  
énergétiques)

**9/22 Juin 2022**

**Accord Plénière**



Plan de neutralité  
climatique pour toutes  
les installations  
soumises à quotas,  
réduction jusqu'à 50%



**29 Juin 2022**

**Accord  
Conseil ENVI**



Aucune conditionnalité  
*Sauf pour le chauffage urbain dans les EM de  
l'Est pour avoir un bonus d'allocation*

**Décembre 2023**  
**Trilogue  
Accord Texte Final**



Compromis final plan  
de neutralité  
climatique pour les  
installations sous  
benchmark produits  
avec intensité  
carbone supérieure  
au 80<sup>ème</sup> centile;  
réduction 20%

## 2. Textes réglementaires

### Directive SEQE-UE 2003/87

#### Article 10a(1)

Cibles et jalons à atteindre le 31 Décembre 2025 puis tous les cinq ans

Installations sous benchmark produit faisant partie des 20% les moins efficaces

**Rabais de 20% si absence de plan de neutralité climatique (PNC)**

#### Article 10b(4)

contenu PNC  
 a) Mesures et investissements  
 b) Cibles et Jalons  
 c) Impacts réduction GES

Vérification autorité nationale

Atteinte cibles et jalons dans rapport ALC vérifié

Règlement Activity Level Change (ALC)\*

**Article 22b(2)**  
 Exclusion de-minimis sous-instal. <20% allocation

Règlement Allocation Gratuite (FAR) 2019/331

**Article 22c**  
 Rabais 20% **non-cumulatif** rabais conditionnalité efficacité énergétique

**Article 22b**  
 Vérification autorité nationale

**Article 22d**  
 Mise à jour PNC

**Article 22e**  
 Publication PNC

**Article 2**  
 Définition cibles et jalons

**ANNEXE**  
 Contenu détaillé des points a) b) c)

Règlement Contenu PNC 2023/2441

## 2. Textes réglementaires

### Que deviennent les quotas non-alloués à cause de la conditionnalité ?

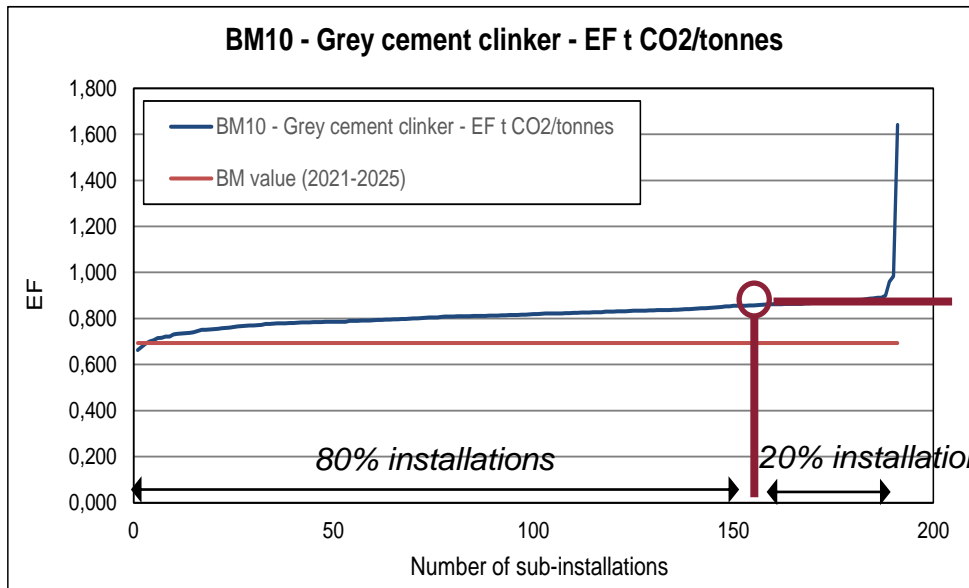
Ils sont utilisés si besoin pour réduire ou éviter l'application d'un Cross Sectoral Correction Factor (CSCF)

S'il en reste:

- 50% abondent le Fonds Innovation
  - 50% sont mis aux enchères et les recettes vont aux Etats Membres des installations concernées
-

# Installations concernées par le PNC

- Installations ayant une sous-installation référentiel produit avec une intensité carbone supérieur au 80<sup>ème</sup> percentile de la courbe de benchmark
- Valeurs 2016-2017 utilisées pour le calcul des référentiels 2021-2025
- *Dérogation si sous-installation représente moins de 20% de l'allocation*



58 installations en France  
(environ 350 au niveau UE)

*Aucune possibilité de sortir  
de la liste des installations  
concernées*

### 3. Mise en œuvre des plans de neutralité climatique

Si PNC non soumis ou non complet  
**réduction de 20% des quotas gratuits 2026-2030**  
 (décision de l'autorité compétente via les NIMs)  
**PAS DE RATTRAPAGE POSSIBLE**

Si Rapport de Neutralité Climatique non soumis ou  
 cibles et jalons 2025 non atteintes  
**réduction de 20% des quotas gratuits 2026-2030**  
**PAS DE RATTRAPAGE POSSIBLE**

Date butoir de  
 soumission  
 du PNC  
 Transmission des  
 données NIM à la  
 Commission par  
 l'autorité compétente

Date butoir d'envoi  
 du rapport vérifié à  
 l'autorité compétente  
 (DREAL/DGEC)  
 Validation ou non  
 de l'atteinte des  
 cibles et jalons

**Pas de vérification par  
 un vérificateur ETS**

Instruction autorités  
 compétentes  
 (DREAL/DGEC)

Mise en œuvre et suivi progrès PNC  
**Possibilité de mise à jour du PNC**

Rédaction rapport de  
 neutralité climatique avec  
 vérification auditeur

Mars 2024

30/05/2024\*

30/09/2024

31/12/2025

31/03/2026

Mi-2026

Publication règlement FAR  
 Publication officielle  
 installations PNC

\*La Directive indique le 1<sup>er</sup> Mai,  
 mais c'est bien la date du 30  
 Mai qui s'applique pour la  
 transmission

**cibles et jalons  
 PNC**

Date butoir d'envoi du  
 rapport ALC vérifié

# 3. Mise en œuvre des plans de neutralité climatique

## Articulation publication des PNC et NIM

### 3 Conditionality 2: >80th Percentile performers

*Pursuant to Article 22b(1) and (2) of the FAR, free allocation shall be reduced by 20% if and provided that:*

- *one or more product BM sub-installation was performing above the 80th percentile in terms of the GHG intensity of this sector in 2016/2017, AND*
- *the respective sub-installation contributed to at least 20% of the installation's preliminary free allocation over 2021-2025 (i.e. based on the NIMs allocation determined in 2022, before any allocation changes pursuant to Regulation (EU) 2019/1842 - the ALC Regulation), AND*
- *the installation has not established a climate-neutrality plan in compliance with the requirements set out in the Implementing Regulation (EU) 2023/2441.*

**(a) Was the GHG intensity of any of the product BM sub-installations above the 80th percentile?**

VRAI

*Please select "TRUE" here if any of the product BM sub-installations performed above the 80th percentile in 2016/2017 and contributed to at least 20% of the preliminary allocation during 2021-2025. Since this result relates to the previous data collection, please consult your competent authority and answer this question as instructed by them.*

**(b) If (a) is relevant, are you submitting a climate-neutrality plan (CNP) as part of this application?**

VRAI

*Please confirm whether you are submitting, as part of the application for free allocation, a climate-neutrality plan compliant with the Implementing Regulation (EU) 2023/2441?*

**(c) Competent authority confirms completeness of the climate-neutrality plan?**

FAUX

*This section is to be filled in by the competent authority or, if the competent authority instructs you to, by you.*

**(d) Result: 20% free allocation reduction applies (conditionality 2)**

VRAI

*This is an automatic result, based on the answers under a) and b) above.*

Onglet A – InstallationData

Le Plan de Neutralité Climatique n'est pas une « obligation » (un opérateur peut choisir de ne pas en transmettre et assumer une perte de 20% de son allocation)



# 4. Contenu des PNC

## Éléments généraux

- « cohérents avec l'objectif de neutralité climatique au niveau européen »: *ne signifie pas nécessairement zéro émissions en 2050 au niveau de l'installation*
- Périmètre du PNC: Installation SEQE (compatible plan de surveillance)
  - Pas au niveau de l'entreprise (à plusieurs installations) ou d'une autre installation en général
  - Pas qu'au niveau de la sous-installation supérieure au 80<sup>ème</sup> percentile, mais bien de toutes les sous-installations
  - Pas de compensation carbone
- Template Excel fourni par la Commission

# 4. Contenu des PNC

## 1. Informations Générales



Onglets B & C

Informations administratives similaires au fichier NIM (contacts, permis administratifs, liste sous-installations...)

# 4. Contenu des PNC

## 2-3. Emissions historiques



- « Historiques »: période 2019-2023 (comme pour le fichier NIM)
- Valeurs par sous-installations
  - Même règles que le règlement suivi et rapportage (2018/2066) et le découpage en sous-installations règlement FAR (2019/331)
  - Obligatoire: Emissions relatives (tCO<sub>2</sub>/tonne)
  - Optionnel: Emissions absolues (tCO<sub>2</sub>)
  - *Ajout en plus des émissions non couvertes par une sous-installations (ex: liées à la production d'électricité)*

# 4. Contenu des PNC

## 4-5. Cibles et jalons



Onglets F et E(III)

### Définitions

- Cibles (*Targets*) – *indicateurs quantitatif des réductions d'émissions*
  - Réductions d'émissions à l'année N comparée à une année historique (en relatif % **ou** en absolu)
- Jalons (*Milestones*) – *indicateurs qualitatif des progrès pour la mise en œuvre des mesures*
  - Décision d'investissement
  - Obtention d'un permis administratif
  - Autres

# 4. Contenu des PNC

## 4-5. Cibles et jalons



Onglets F et E(III)

- Cibles en 2025 puis tous les 5 ans jusqu'à 2050
- Par sous-installation
  - Obligatoire: Emissions relatives (tCO2/tonne)
  - Optionnel: Emissions absolues (tCO2)
- Pas de « niveau minimum » des cibles
  
- Jalons associés à des périodes ( $\leq 2025$ ; 2026-2030... jusqu'à 2046-2050)
  - Décrire de façon détaillée
  - Associer chaque jalon à une ou plusieurs mesures

# 4. Contenu des PNC

## 6. Mesures et Investissements



Onglet E

- Mesures associés à des périodes ( $\leq 2025$ ; 2026-2030... jusqu'à 2046-2050)
  - description détaillée
  - « Conditions favorisantes»: ex: infrastructure pour transport de CO2, raccordement électrique, disponibilité hydrogène ou biomasse...
- Investissements en M€ associés à une année ( $\leq 2025$ ; 2026;... jusqu'en 2050)
  - mettre valeur estimée même si incertitude
  - un seul scenario
- Possibilité (facultative) de renseigner les mesures et investissements pris avant la soumission du PNC en 2024
- Catégorisation des mesures : efficacité énergétique, électrification, biomasse, hydrogène, CCS, etc (*catégories déjà définies dans le template - cocher VRAI/FAUX*)

## 4. Contenu des PNC

### 7. Incidences estimées des mesures et investissements



Onglets F-G-H

- Pour chaque sous-installation :
  - Lister les mesures et investissements qui mènent à des réductions d'émissions
  - Attribuer à chaque investissement une part des réductions d'émissions dans l'atteinte des cibles définies.

# 4. Contenu des PNC

## Publication des PNC

- Les autorités compétentes doivent publier les PNC
- Les opérateurs peuvent demander aux autorités compétentes (DREAL/DGEC) de ne pas publier certaines informations.
- Si la demande est justifiée, l'autorité compétente publiera le PNC sans ces informations sensibles



# Messages clés

- Ne pas manquer l'échéance du 30 Mai 2024 pour la soumission du PNC, dans le cadre du fichier NIM
- Importance de la complétude du PNC lors de la soumission
- Aucun niveau d'ambition spécifique prescrit par la directive
- Possibilité de réviser les cibles et jalons du PNC au cours de l'année 2025
- La réduction de 20% si non soumission complète du PNC ou non-atteinte des cibles et jalons 2025 n'est pas rattrapable.

# Liens utiles (site Commission)

- [Template Plan de Neutralité Climatique](#)
- [Guidance 11 sur les Plans de Neutralité Climatique](#)

## 5. Démonstration du template

## 6. FAQ

- Je conteste mon inclusion dans la liste des installations soumises au PNC. Quels sont les recours possibles?

*-> Les autorités françaises ont fait des demandes auprès de la Commission, notamment concernant la problématique de la valeur par défaut du facteur d'émissions de la chaleur importée.*

*Malgré ces demandes, la Commission n'a pas prévu de procédure pour « sortir » des installations de la liste.*

## 6. FAQ

- Y a-t-il un moyen pour sortir du dispositif?

*-> Aucun compte tenu de la réglementation actuelle (même si investissements avancés de décarbonation).*

*Mais une révision de la Directive SEQE-UE devrait avoir lieu en 2026-2027*

## 6. FAQ

- Mon site a élaboré une feuille de route de décarbonation dans le cadre des 50 sites les plus émetteurs, puis-je soumettre la même feuille de route?

*-> Non, il est nécessaire de remplir le template du PNC fourni avec l'ensemble des informations demandées au bon format. La feuille de route peut servir de base pour l'élaboration du PNC*

## 6. FAQ

- Prévoyez-vous un accompagnement spécifique pour l'élaboration des PNCs, notamment pour les PME?

*-> Pas d'accompagnement financier (bureau d'études),*

*-> Les sites déjà suivis pour les feuilles de route de décarbonation (TOP 50 et TOP 190) sont connus de l'administration.*

*-> Pour les autres sites, la DGEC peut répondre à des questions à [ets-evolutions-reglementaires@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ets-evolutions-reglementaires@developpement-durable.gouv.fr)*

## 6. FAQ

- Est-ce que les guidances/templates seront disponibles en français? Si oui à quelle date?

*-> La Commission ne prévoit pas de traduction.*

*-> La DGEC va traduire le template, disponible fin mars mais la guidance 11 restera en anglais.*



## 6. FAQ

- Quels justificatifs attendus pour ne pas publier les informations sensibles des PNCs?

*-> Il faut fournir une argumentation écrite détaillant les informations sensibles.*

## 6. FAQ

- Pouvez-vous garantir que certaines informations du PNCs ne soient jamais divulguées?

*-> Non. Sur demande justifiée, des informations peuvent être rendues non visibles sur les PNC lors de leur publication. En revanche, la Commission peut être en mesure de les demander, et il est possible que le document original doive être envoyé à des acteurs tiers dans certaines circonstances (contentieux par exemple).*

## 6. FAQ

- Comment seront publiés les PNCs, sur le site du ministère?

*-> Les modalités de publication ne sont pas encore définies, mais c'est une obligation du règlement FAR (à l'article 22e)*

## 6. FAQ

- Le périmètre des référentiel produit me concernant est modifié suite à la révision du règlement FAR ? Comment comparer mes émissions futures à mes émissions historiques si le périmètre n'est pas le même?

*-> Les « émissions historiques » au sens du Plan de Neutralité Climatique sont les émissions 2019-2023 qui seront fournies avec le fichier NIM, au nouveau périmètre des référentiels (et non pas les émissions rapportées dans les fichiers ALC à l'ancien périmètre). La comparaison se fera sur le nouveau périmètre.*

## 6. FAQ

- Que faire si dans le futur mon installation prévoit de modifier sa production, ce qui implique d'abandonner l'utilisation d'un référentiel et d'en utiliser un autre?

*-> Il est possible de lister des sous-installations à la description de l'installation qui ne commenceront à produire que dans le futur. En cas de modification non anticipée, il est possible de mettre à jour le PNC à n'importe quel moment.*

## 6. FAQ

- Est-ce que la fermeture d'une ligne de production la moins efficace peut être considérée comme une mesure ?

*-> Oui, car cela a un impact sur les émissions en absolu, et sur l'intensité carbone si deux lignes de production produisent le même produit et que la plus efficace est maintenue.*

## 6. FAQ

- Est-ce que la formation des salariés aux enjeux environnementaux ou la certification d'une entreprise (type ISO 50 001) peuvent être considérés comme des mesures?

*-> Ce type d'actions relèvent plutôt de la définition de jalons plutôt que de mesures. La première n'a a priori pas d'impact sur les émissions du site en tant que tel, et donc ne devrait pas figurer dans le plan de neutralité climatique.*

## 6. FAQ

- J'ai plusieurs sites de mon entreprise qui sont concernés par les plans de neutralité climatique. Puis-je faire un PNC commun à ces sites?

*-> Non, il faut déposer un PNC par installation ETS concerné. Toutefois, un document au niveau du site au format souhaité (par exemple feuille de route au format pdf) peut accompagner la soumission du template PNC (listés à l'onglet K du template)*



## 6. FAQ

- Sera-t-il possible de modifier le PNC après sa soumission au 30 mai 2024?

*-> Il est primordial que le PNC soit bien rempli et complet lors de sa soumission avant le 30 mai pour ne pas avoir de perte d'allocation gratuite. Comme pour les fichiers NIMs, il est possible que des échanges aient lieu après entre l'autorité compétente et l'exploitant pour affiner le document et répondre à des interrogations.*

## 6. FAQ

- Le PNC doit-il être validé par un vérificateur comme le fichier NIM?

*-> Non, le PNC n'est pas soumis à cette obligation*

## 6. FAQ

- Par quelles modalités le PNC sera-t-il transmis?

*-> Par démarches simplifiées, comme pour le fichier NIM*

## 6. FAQ

- Est-ce que le point de contact pour les PNC peut être différent de celui des fichiers NIM?

*-> Oui, cela peut être la même personne pour plusieurs installations d'une entreprise par exemple. Ces informations sont à renseigner à l'onglet B du template.*